

À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **QUATRE JUIN DEUX MILLE DIX NEUF**, à 19h00, à la salle municipale de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents :**

M. Claude Bourque
M. Réjean Breton
Mme Sonia Rivard

Mme Francine Lehouiller
M. Serge Marquis
M. Luc Adam

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén. / Sec.-très. est aussi présente.

2- **Lecture et acceptation de l'ordre du jour et de l'avis de convocation**

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 7 mai 2019
4. Affaires en découlant
5. Parole aux citoyens
6. Correspondances
7. Dépenses
8. Résolutions diverses
9. Rapport des comités
10. Avis de motion
11. Prochaine séance du conseil
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

R19-06-092 L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères).

3- **PROCÈS-VERBAL**

07 mai 2019

R19-06-093 Il est proposé par monsieur Réjean Berton, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **sept mai deux mille dix-neuf**, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

4- **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Un suivi sur les différents points est fait.

5- **PAROLE AUX CITOYENS**

Monsieur Jean-Guy Roy fait part au conseil que certains endroits dans les chemins auraient besoin de concassés. Il suggère de faire une tournée avec la personne responsable des chemins.

Monsieur Émilien Larochelle fait part au conseil de certains endroits qui nécessiteraient des réparations d'entretien.

Le 4 Juin 2019

6- **CORRESPONDANCES**

Le bordereau de correspondance est déposé au Livre des minutes et fait partie intégrante de la présente rubrique.

7- **DÉPENSES**

COMPTES À PAYER

ADMQ	Cotisation annuelle (taxes)	69.33
Ministre des finances	Sûreté du Qc (1 ^{er} versement)	14 039.00
Mun. Palmarolle	Entraide – incendie : 1 233.00	2 579.00
	455, rang de la Baie	
	Entraide – incendie : 1 346.00	
	250, rang 10 & 1	
Hamster/Buro Concept	Fourniture de bureau	39.86
J.G.R. Ltée	Fournitures d’entretien	
Quincaillerie Palmarolle	Fourniture d’entretien	400.32
Soc. Can. Des postes	Média poste – Journal de Mai 2019	86.93
Claude Bourque (petite caisse)	Frais de poste	11.22
Aréo-Feu	Tests techniques – pompiers	2 156.33
André Carboneau	Travaux de chemins	2 276.50
René Bélanger	Déneigement des cours	1 066.25
Johanne Shink	Frais de poste	10.93
Top Lettrage	# civiques	20.70
Aspirateur Pompes	Fournitures d’entretien	30.58
Fiducie Desjardins	REER – Mai 2019	558.43
Alarme La Sarre	Contrat service annuel – Caserne	201.21
Les Entreprises J.L.R.	Cueillette – Mai 2019	2 484.06
Dicom Express	Frais de livraison	16.11
Enviro Abitibi	Services techniques – Mai 2019	2 112.67
Colormax	Manteau – pompier	166.71
Groupe CCL	Formulaires multifonctions	193.16
Hamster / Buro Concept	Fourniture de bureau	4.85
Station du coin Enr.	Carburant – Mai 2019	531.70
Top Lettrage	# civiques	41.39
Visa Desjardins	Fournitures – garage	228.79
WSP	Projet d’aqueduc municipal	60 251.34
Jean-Guy Roy Ent. Inc.	Nivelage – Mai 2019	6 832.56
Équipements Gélinas Inc.	Entretien borne sèche – Pompiers	27.48
Nicol Auto	Entretien du camion municipal	6.18
TOTAL		96 443.59\$

SALAIRES

Johanne Shink	4 792.88	Nancy Shink	2 606.59
Réjean Breton	176.71	Sonia Rivard	176.71
Claude Bourque	176.71	Henri Bourque	535.16
Serge Marquis	176.71	Francine Lehouiller	176.71
Luc Adam	176.71	Chantal Gaumond	211.22
Réjean Larochelle	917.28	Jean-Guy Hébert	817.39
Normand Bourque	2 334.48	Stéphane Ayotte	2 165.46
		TOTAL	15 440.72\$

COMPTES PAYÉS

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
C1900119	Mun. de Palmarolle	Entraide pompier	1 449.00
C1900120	Hamster/Buro concept	Fourniture de bureau	114.62
C1900121	J.G.R. Ltée	Fournitures – pompiers	6.03
C1900122	Quinc. Palmarolle	Fourniture d’entretien	514.42
C1900123	Soc. Can. Des Postes	Média poste	30.42
C1900124	Surplus du Nord	Vêtements de travail	287.41
C1900125	Accent Meubles	Réfrigérateur pompiers	632.35
C1900126	Canadian Tire	Fournitures – pompiers	37.08

Le 4 Juin 2019

C1900127	Station du Coin	Carburant	312.93
C1900128	Top Lettrage	#civiques + # ponceaux	451.86
C1900129	Techni-Lab	Test d'eau	918.67
C1900130	Norfil inc.	Chlore-Aqueduc municipal	207.92
C1900131	Fiducie Desjardins	REER – Avril 2019	561.51
C1900132	Alarme La-Sar	Contrat de service	201.21
C1900133	Entreprises J.L.R. Inc.	Cueillette – Mai 2019	2 484.06
C1900134	9252-9783 Qc inc.	Déneig.(4 ^e vers.) : 14 687.43 Ent. De chemins : 2 709.39	17 396.82
C1900135	RCGT	Fin d'année 2018	3 778.54
C1900136	Chantal Gaumond	Entretien mensuel	25.47
C1900137	Galarneau Ent. Gén.	Projet aqueduc municipal	17 666.17
C1900138	Enviro Abitibi	Services techniques	2 910.30
C1900139	Pascal Paquette	Déplacements – pompiers	215.28
C1900140	Yves Bergeron	Location – Marina – 2018	2 470.00
C1900141	Municipalité Clerval	Form. – Milieux humides	120.79
C1900142	Ministre des finances	Permis de castors	331.28
C1900143	Conf. Préfets A.-T.	Inscriptions – 24 mai 2019	50.00
TOTAL			53 174.14\$

COMPTES PAYÉS – ACCÈS D

M1900113	Receveur Général	DAS – Mai 2019	1 448.49
M1900114	Ministre des Finances	DAS – Mai 2019	3 506.32
M1900115	Hydro-Québec	Éclairage public	340.09
M1900116	Hydro-Québec	Aqueduc	1.00
M1900117	Bell mobility	Cellulaire des pompiers	32.95
M1900118	Hydro-Québec	Garage et caserne	531.90
M1900119	Hydro-Québec	Centre communautaire	1 422.77
M1900120	Hydro-Québec	CLSC, Biblio, Fermières	472.22
M1900121	Johanne Shink	Séances de mai 2019	60.00
M1900122	Nancy Shink	Séance de mai 2019	30.00
M1900123	Henri Bourque	Séances de mai 2019	60.00
M1900124	Serge Marquis	Séances de mai 2019	60.00
M1900125	Sonia Rivard	Séances de mai 2019	60.00
M1900126	Réjean Breton	Séances de mai 2019	60.00
M1900127	Francine Lehouiller	Séances de mai 2019	60.00
M1900128	Luc Adam	Séances de mai 2019	60.00
M1900129	Claude Bourque	Séances de mai 2019	60.00
TOTAL			8 265.74\$

R19-06-094 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, les dépenses ci-dessus mentionnées sont autorisées et que la secrétaire-trésorière adjointe a fourni et signé un certificat qui indique que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Et j'ai signé à Gallichan

Adopté.

Le 4 Juin 2019

8- **RÉSOLUTIONS DIVERSES**

Aqueduc

R19-06-095 Il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil accepte la démission des services de l'entreprise Enviro Abitibi à titre de technicien pour nos services de maintenance pour notre usine d'aqueduc municipal.

Adopté.

CSDLA – Protocole d'entente

R19-06-096 Il est proposé par madame Sonia Rivard appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers(ères);

QUE, le conseil accepte le protocole d'entente concernant le terrain appartenant à la Commission Scolaire du Lac Abitibi, dont le cadastre est 5 520 022 dans le but de pouvoir réaliser le projet d'aménagement des parcs.

Adopté.

CSDLA – Acquisition de terrain

R19-06-097 Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil accepte de faire l'acquisition du terrain dont le cadastre est 5 520 022 appartenant à la Commission Scolaire du Lac Abitibi.

Adopté.

Cercle des Fermières – Projet nouveaux horizons pour les Aînés

R19-06-098 ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan a pris connaissance du projet Nouveaux Horizons pour les Aînés du Cercle des Fermières de Gallichan « Maximiser l'espace pour mieux travailler ensemble »;

ATTENDU QUE ce projet permettra un renouveau dans la programmation d'activités de l'organisme, attirera certainement de nouveaux membres et les que les nouvelles installations susciteront de l'intérêt à s'impliquer et favoriseront une plus grande participation des membres;

ATTENDU QUE ces nouvelles activités briseront l'isolement davantage chez des aînés de Gallichan en favorisant leur socialisation;

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan consent à la réalisation les travaux de rénovation du local et met ce local à la disposition du Cercle des Fermières de Gallichan pour les 5 prochaines années localisé au 207A, chemin de la Rivière Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu

Le 4 Juin 2019

unanimement par les conseillers (ères)
d'appuyer le Cercle des Fermières de
Gallichan » pour son projet Nouveaux Horizons
pour les Aînés.

Adopté.

**Démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) – Désignation
d'une personne responsable**

R19-06-099 Il est proposé par monsieur Luc Adam, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal désigne madame Francine Lehouiller,
conseillère à titre de responsable du dossier « Aînés ».

Adopté.

**Démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) – Réalisation de
la démarche**

R19-06-100 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte que la démarche MADA soit
réalisée sous la coordination de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adopté.

Dossier Jonathan Lapointe

R19-06-101 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil accepte d'annuler la résolution R15-11-169
considérant qu'il y a eu mauvaise interprétation de la demande
de dérogation mineure dans le dossier dont le cadastre est
5 519 918.

Adopté.

Fête nationale du Québec – Demande de commandite

R19-06-102 Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil autorise de commanditer les photocopies, le média
poste du dépliant couleur ainsi qu'un « kit » d'articles
promotionnels dans le cadre de la Fête Nationale du Québec
qui se déroulera le 24 juin prochain au 207, chemin de la
Rivière Ouest.

Adopté.

Entretien – Sous-sol du Centre communautaire

R19-06-103 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil accepte les services d'entretien ménager
Kevin Belzil S.E.N.C. à raison de 32.50\$ / l'heure lors
de location de salle.

Adopté.

Le 4 Juin 2019

R19-06-104 **Rapport du maire**
Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers(ères);

QUE, le conseil accepte le rapport du maire tel que présenté.

Adopté.

R19-06-105 **Adoption du règlement de zonage #239**
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 93
ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan a adopté le règlement de zonage numéro 93 le 13 septembre 1993;

ATTENDU QUE la Municipalité de Gallichan est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 93 ne peut être modifié que par règlement conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE les usages résidentiels ne sont pas autorisés dans la zone « Forestière no 900 » selon le règlement de zonage de la ville;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Gallichan juge opportun de permettre les usages résidentiels le long du chemin de la Plage-Doucet tel que permis dans la zone « Villégiature no 800 »;

ATTENDU QUE qu'il y a également lieu de modifier le règlement de zonage no 93 tel que déjà amendé, de manière d'agrandir une zone « Villégiature no 800 » au plan de zonage à même une partie de la zone « Forestière no 900 » pour utiliser à pleine capacité les infrastructures existantes;

ATTENDU QU' un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 02 octobre 2018. Une copie du projet de règlement est également déposée;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté le 06 novembre 2018;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu mardi le 7 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller est résolu à l'unanimité par les conseillers (ères) d'adopter le second projet de règlement portant le # 239 : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 93 ».

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

Le 4 Juin 2019

ARTICLE 1 : Agrandir de la zone « Villégiature no 800 »

La zone « Villégiature no 800 » est agrandi au plan de zonage, secteur rural, accompagnant le règlement de zonage no 93 de la municipalité de Gallichan et de façon inclure:

- une bande de 50 mètres de profondeur le long de la limite Est de la zone « Villégiature no 800 » tel qu'apparaissant au plan présenté à l'annexe « A » du présent règlement.

ARTICLE 2 : Création de la zone « Forestière no 901 »

La zone « Forestière no 901 » est ajoutée au plan de zonage, secteur rural, accompagnant le règlement de zonage no 93 de la municipalité de Gallichan et de façon inclure:

- dans la zone « Forestière no 900 », une bande de 75 mètres de profondeur le long du chemin de la Plage-Doucet tel qu'apparaissant au plan présenté à l'annexe A du présent règlement.

La colonne « Forestière no 901 » est ajoutée à la grille de spécification du règlement de zonage no 93, afin de permettre l'usage résidence unifamiliale, tel que présenté à l'annexe B du présent règlement.

ARTICLE 3 : Modification des usages permis dans les zones 900

L'article 4.5.1.9 du règlement de zonage est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Zone 900, 901

Seuls sont autorisés les activités forestières et les maisons unifamiliales isolé en bordure du chemin de la Plage-Doucet, telles qu'il est spécifié en annexe.

ARTICLE 4 : Cartographie de la zone à risque du lac Abitibi

La carte « Zone à risque d'inondation du lac Abitibi » à l'Annexe C est ajoutée à l'annexe du règlement de zonage no 93.

L'article 4.5.7.4 du règlement de zonage no 93 est modifié par l'ajout du premier alinéa suivant :

Sur le territoire de la municipalité, le lac Abitibi est soumis à des risques d'inondation. Les zones soumises à des risques d'inondation en bordure du Lac Abitibi apparaissent sur la carte « Zone à risque d'inondation du lac Abitibi »annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante. Dans ces zones, tout requérant d'un permis de construction devra fournir à la municipalité la cote d'élévation de l'emplacement faisant l'objet de la construction. Cette cote doit être déterminée par un arpenteur. Dans le cas où cette cote est inférieure aux cotes d'inondations du lac Abitibi, la construction doit respecter les normes minimales prescrites dans la présente section. Les cotes ont été déterminées par le Centre d'expertise hydrique du Québec «Programme de détermination des cotes de crues de récurrence 20 ans et 100 ans (PDCC), lac Abitibi, municipalités de Clerval, Gallichan,

Le 4 Juin 2019

Palmarolle, Roquemaure et Sainte-Hélène-de-Mancebourg, PDCC 08-L02, Juin 2002».

ARTICLE 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion :	02 octobre 2018
Premier projet de règlement :	06 novembre 2018
Assemblée publique :	07 mai 2019
Second projet de règlement :	07 mai 2019

Adopté.

R19-06-106 **Tarification – Demande de permis (captage des eaux souterraines)**
Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers(ères);

QUE, le conseil accepte que le coût de 25.\$ soit considéré lors de l'émission des permis pour le captage des eaux souterraines en vertu de l'article 1.3.2.2 du règlement administratif.

Adopté.

R19-06-107 **Voirie – Contrat de déneigement**
Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil accepte de modifier la clause au contrat de déneigement pour que la ruelle qui dessert les propriétés du 195 et 197, chemin de Gallichan ne sera plus entretenu par la Municipalité de Gallichan considérant que cette ruelle est une propriété privée.

Adopté.

R19-06-108 **Traversée fantastique – Demande d'autorisation**
Il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal appui la commission des loisirs de Gallichan pour la réalisation de l'activité de la Traversée Fantastique qui se déroulera le 17 août 2019 à Gallichan. La route sera partiellement fermée à la hauteur du Café des Rumeurs jusqu'au quai public avec circulation en alternance au cours de l'après-midi. Nous pourrions également compter sur la collaboration des bénévoles du service de sécurité incendie de Gallichan pour assurer la sécurité.

Adopté.

R19-06-109 **Démission – Secrétaire-trésorière adjointe**
Il est proposé par monsieur Luc Adam, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil accepte la démission de madame Nancy Shink comme secrétaire-trésorière adjointe.

Adopté.

Le 4 Juin 2019

- R19-06-110 **Demande d'utilisation d'eau à la patinoire**
Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);
- QUE, le conseil autorise madame Sonia Rivard à utiliser l'eau de la patinoire pour arroser son terrain considérant que celui-ci a été semé dernièrement et qu'une bonne quantité d'eau lui serait nécessaire.
- Adopté.
- R19-06-111 **Demande de publicité – Les Serres de Gallichan Inc.**
Il est proposé par Monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);
- QUE, le conseil autorise Les Serres de Gallichan Inc. à faire un panneau publicitaire qui serait en bordure de la route 393 aux deux endroits déjà identifiés en remplacement du panneau publicitaire des Maisons Nordiques.
- Adopté.
- R19-06-112 **Traversée fantastique – Cantine**
Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);
- QUE, le conseil autorise l'utilisation du Café des Rumeurs lors de l'activité de la Traversée fantastique qui aura lieu samedi le 17 août prochain par la commission des Loisirs. Les personnes responsables de la cantine seront madame Lauraine Fluet et madame Carole Rivard.
- Adopté.
- R19-06-113 **Traversée fantastique – Demande de subvention**
Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);
- QUE, le conseil municipal autorise le versement de 1 500.\$ à titre de subvention dans le cadre de la traversée fantastique qui aura lieu samedi le 17 août prochain.
- Adopté.

9- RAPPORT DES COMITÉS

Club motoneige d'Abitibi-Ouest

Monsieur Serge Marquis fait un compte-rendu des activités de la saison du club motoneige d'Abitibi-Ouest et mentionne que ce fut une belle saison.

Le 4 Juin 2019

Mai – Mois de l'Arbre

Monsieur Serge Marquis fait un compte-rendu de l'activité du mois de Mai, mois de l'arbre. Ce fut encore une belle participation et les caissettes sont retournées à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue.

Loisirs

Madame Sonia Rivard mentionne que la prochaine réunion des Loisirs aura lieu le 10 juin prochain et la traversée fantastique aura lieu samedi le 17 août prochain.

Club nautique

Monsieur Réjean Breton informe les membres du conseil que des cartes de membres ainsi que des cartes du plan d'eau sont remises à monsieur Yves Bergeron en tant que responsable de la marina de Gallichan.

Société d'histoire et d'archéologie

Monsieur Luc Adam mentionne qu'une rencontre aura lieu prochainement avec monsieur Fernand Nadeau dans le cadre de sa demande de projet.

Aqueduc

Monsieur Claude Bourque informe les membres du conseil que les tests d'eau sont tous conformes et qu'une purge sur le réseau d'aqueduc a eu lieu le 3 juin 2019.

Comité d'embellissement

Madame Francine Lehouiller mentionne qu'il n'y a rien de spécial pour le comité d'embellissement.

Bibliothèque

Madame Francine Lehouiller mentionne qu'il n'y a rien de spécial pour la bibliothèque.

Différents dossiers

Monsieur Henri Bourque, maire fait un compte-rendu des différents dossiers de la Municipalité au cours du dernier mois.

10- AVIS DE MOTION

R19-06-114

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères) que lors d'une prochaine séance du conseil, un projet de règlement sera déposé pour consolidation d'un déficit accumulé de 871 775\$.

11- PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine *séance ordinaire* du conseil municipal aura lieu mardi le 02 Juillet 2019 à 19h00.

Une *séance de travail* aura lieu mardi le 18 juin à 19h00.

12- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est ajouté.

Le 4 Juin 2019

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

R19-06-115

La séance est levée à 20h35 sur une proposition de monsieur Réjean Breton, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Maire

Dir. Gén. / Sec.-très.